COSCEN
Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Papeete le 22 novembre 2006

COMPTE RENDU
DE LA REUNION COSCEN/DSND SUR LE « DOSSIER SANTE »
DU 15 NOVEMBRE 2006

Participants COSCEN :

- Dr Charles TETARIA (Ministre de la Santé)
- M. Nathaniel MAGNAN (Ministère de la Santé)
- Mme Joany HAPAITAHAA (Ministère de la Culture)
- Mme Unutea HIRSHON (Représentante APF)
- M. John DOOM (Moruroa e tatou)
- M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
- M. Bruno BARRILLOT (Expert du COSCEN)

Participants de l'Etat :
- M. Marcel JURIEN de la GRAVIERE (DSND)
- Dr Frédéric POIRRIER (Médecin-Chef DSCEN)
- M. Benoît TREVISIANI (Directeur de Cabinet du Haut Commissaire)
- Colonel François-Gauderive OLIVE (Conseiller nucléaire du ministre de la Défense)
- M. Frédéric BEAUFAYS, Administrateur de la subdivision des Tuamotu Gambier

La réunion a commencé à 16 heures et s'est terminée à 18 h.

La réunion était présidée par le Dr Charles TETARIA, ministre de la Santé et Président du COSCEN.

L'ordre du jour de la réunion, fixé par lettre du COSCEN à M. JURIEN de la GRAVIERE a été modifié pour tenir compte d'une proposition faite par le DSND sur la question d'un bilan de santé vivant dans le triangle où les doses délivrées ont été les plus élevées.

1 – BILAN DE SANTE

M. JURIEN de la GRAVIERE a répété la proposition faite lors de la réunion du 2 octobre 2006 de faire réaliser un bilan de santé des habitants des Gambier et des trois atolls de Tureia, Reao et Pukarua considérés comme ayant reçu les doses les plus élevées lors des essais aériens.

Mme Unutea HIRSHON est intervenue pour s'étonner qu'on en soit au même point qu'en octobre et qu'il serait temps de mettre en œuvre cette proposition. Le DSND estime qu'il s'agit d'un malentendu

et qu'il avait été convenu que Mme Pia HIRO devait négocier ce « bilan » avec un représentant de l'Institut National de la Veille Sanitaire lors de son prochain passage à Paris.

Il a été convenu qu'un représentant de l'INVs viendrait à Papeete, d'ici la fin 2006, pour mettre au point avec le ministère de la santé un protocole pour l'organisation de ce bilan de santé. Il est également convenu que l'organisation de ce bilan serait à la charge du ministère de la Défense.

Le COSCEN attend une réponse prochaine du DSND sur ce point.

2 – SUIVI SANITAIRE

M. JURIEN de la GRAVIERE a repris la proposition déjà faite du « suivi sanitaire » des habitants des Gambier et des trois atolls de Tureia, Reao et Pukarua sous forme de visite médicale annuelle ou bi annuelle.

Le Dr Charles TETARIA a posé la question de la signification d'un suivi sanitaire qui ne consisterait qu'en une visite annuelle ou même bi annuelle. Si des problèmes de santé sont identifiés au cours de ces visites, il faudra en assurer le suivi et ne pas attendre six mois ou un an pour y donner suite. Mme Unutea HIRSHON fait remarquer qu'aujourd'hui des quartiers entiers de Papeete ou de Tahiti sont habités par des populations qui étaient dans les îles ou atolls concernés à l'époque des essais nucléaires et qu'il importe de les prendre en compte dans le suivi sanitaire.

M. Bruno BARRILLOT estime que la limitation du suivi médical aux populations désignées par le DSND est sujette à contestations et à discussions interminables pour savoir qui a reçu « les doses les plus élevées ». Il faut prendre la question plus globalement, c'est à dire assurer un suivi médical non seulement aux populations des Gambier et des atolls et à ceux de ces îles qui se sont établis à Tahiti, mais aussi aux anciens travailleurs de Moruroa. Ce sont toutes les personnes qui auraient pu être touchées d'une manière quelconque par les 30 années d'activité du CEP qui devraient faire l'objet d'un suivi médical particulier. Cela aurait le mérite d'éviter des débats sur les retombées.

M. John DOOM a fait état des réactions des habitants des îles et des anciens travailleurs de Moruroa qui parlent non seulement de leurs problèmes médicaux mais qui mentionnent leurs difficultés sociales, familiales, psychologiques ou autres qui ont pu surgir au cours des années. Il faut également considérer que ces problèmes sont des conséquences au sens large du CEP et qu'il importe d'en tenir compte lorsqu'on parle de « suivi ». La référence peut être ce qui a été réalisé pour les habitants des Iles Marshall à la suite des essais aériens américains où une équipe médico-sociale assure le suivi des insulaires de Bikini, Rongelap et Enewetak.

La discussion conduit donc à la nécessité de penser au moins à un médecin à plein temps qui pourrait avoir cette mission de suivi. Le DSND a répondu que cette proposition était intéressante et qu'il était prêt à la soutenir dans ses propositions au ministre de la Défense.

La proposition de suivi sanitaire pourrait donc se concrétiser sous la forme de mise à disposition du ministère de la santé de Polynésie d'un médecin à plein temps chargé de cette mission de suivi sanitaire telle que proposée par les membres du COSCEN. La charge de ce médecin, probablement basé à Tahiti, serait prise par l'Etat et les moyens de transports militaires seraient mis à disposition du médecin pour ses déplacements dans les îles.

M. JURIEN de la GRAVIERE a proposé de donner réponse sur ce point avant la fin de l'année 2006 de manière à ce qu'un cahier des charges et une convention pour cette mission puissent être établis conjointement avec le ministère de la santé.

3 – ETUDE SANITAIRE

M. JURIEN de la GRAVIERE avait également proposé une étude épidémiologique « cas témoins » sur la zone « Gambier Tureia, Reao, Pukarua ». Il a reconnu qu'après consultations d'experts des telles études aboutiraient difficilement à des résultats crédibles en raison du petit nombre de la population concernée. En effet, les pourcentages obtenus pour telles ou telles pathologies risqueraient d'être sans signification puisqu'ils porteraient sur de trop petits nombres de personnes.

M. Bruno BARRILLOT fait remarquer que les préoccupations des populations des Gambier et de Tureia font état d'une inquiétude en raison de l'absence de médecin dans leurs îles alors que la période du CEP les avait habitués à une présence médicale, soit un médecin militaire, soit un Volontaire de l'Aide

Technique médecin. Le Dr Charles TETARIA fait remarquer que des possibilités d'études spécifiques pourront se révéler nécessaires ou utiles à l'issue du bilan médical proposé. Il ne faut pas les exclure systématiquement.

M. Roland OLDHAM estime qu'il faut également reprendre la question d'une étude spécifique sur le groupe des anciens travailleurs de Moruroa, notamment à partir de la liste que Moruroa e tatou et le COSCEN demandent depuis longtemps. Le DSND a semblé sceptique sur la finalité de telles études car, de son point de vue, les anciens travailleurs polynésiens de Moruroa n'étaient pas affectés à des tâches sous rayonnement ionisant. Le point de vue de Moruroa e tatou est différent en ce sens qu'il estime que tous les personnels qui se trouvaient sur les sites nucléaires doivent être considérés comme ayant subi un risque de contamination ou d'irradiation.

La question des tests ADN ou d'examens radio biologiques sur les structures cellulaires a fait l'objet d'un débat contradictoire entre le Dr Nathaniel MAGNAN et M. JURIEN de la GRAVIERE. Ce dernier soutient que de telles études ne seraient valables que sur des personnes ayant subi une très forte irradiation et à condition que l'examen soit réalisé dans les plus brefs délais après un tel accident. M. John DOOM cite à ce propos l'étude réalisée par le Professeur Al Rowland de l'Université Massey de Nouvelle-Zélande qui porte sur des anciens militaires néo-zélandais ayant participé aux essais nucléaires britanniques à Christmas. Mais il est vrai que cette étude n'a pas encore fait l'objet d'une publication scientifique.

A ce propos, la question de la fourniture de la liste des anciens travailleurs est à nouveau débattue. Le DSND affirme que les services compétents du ministère de la défense poursuivent la constitution de cette liste mais que des problèmes vont se poser vis-à-vis de la CNIL qui se refuse à donner une liste servant à un recensement. Il ajoute également que des personnels CEA ou CEP ayant travaillé sur les sites ont refusé que leur nom paraisse sur les listes.

Il importe donc de bien qualifier l'étude que le COSCEN souhaiterait faire réaliser – par exemple sur la mortalité et la morbidité – et de désigner à la CNIL le ou les chercheurs et l'organisme de recherche qui seraient chargés de réaliser une telle étude.

Il est donc convenu que le dossier CNIL pour cette étude devra être établi par le COSCEN de façon à ce que cette liste des anciens travailleurs puisse être communiquée et que l'étude puisse enfin être mise en place. Du point de vue du COSCEN, il est clair que le financement d'une telle étude scientifiquement validée sera à la charge du ministère de la défense.

4 – OUVERTURE DES ARCHIVES

Autre point récurrent des discussions avec le DSND, la question de l'ouverture des archives a été abordée par une interrogation. Les membres du COSCEN s'étonnent en effet que le DSND et la ministre de la Défense, lors de sa réponse au Sénat à la question de la Sénatrice Hélène LUC, mentionne l'expression de « scientifiques dûment reconnus » qui ne semble concerner que les épidémiologistes. Mme Joany HAPAITAHAA, docteur en histoire, a rappelé que l'histoire était également une science et que la consultation des archives par les historiens ou les politologues était d'extrême importance pour « reconstruire la mémoire » de la période des essais nucléaires qui a marqué durablement la Polynésie française.

M. JURIEN de la GRAVIERE a confirmé que, du côté de la ministre de la Défense, l'ouverture des archives ne concernait que les recherches de santé et dans la mesure où la consultation permettrait d'affiner de telles recherches de santé. Il a précisé qu'il serait préférable qu'un courrier soit envoyé directement à la ministre de la Défense car cette question ne fait pas partie de ses attributions. Il en a néanmoins pris note lorsque la référence à la pratique américaine de déclassification des archives des essais nucléaires a été évoquée par M. Bruno BARRILLOT.

5 – PARTICIPATION D'EXPERTS DU PAYS A LA SURVEILLANCE DE MORUROA

M. Bruno BARRILLOT a posé la question du protocole de surveillance de Moruroa dont on ne trouve plus trace. (En fait, la question ne se pose plus car le document a été retrouvé à la vice-présidence !). Le Dr POIRRIER propose que le COSCEN désigne un ou deux experts pour la mission de

surveillance prévue à partir de mars avril 2007. Au cas où le COSCEN souhaiterait effectuer lui même une part de la surveillance depuis les prélèvements jusqu'aux analyses, le Dr POIRRIER souhaite que nous lui fassions parvenir un projet précis afin que ses services puissent examiner la manière dont un tel programme pourrait s'insérer dans la campagne de prélèvements et de surveillance.